



Cedef, centre de documentation Économie-Finances

12, place du Bataillon du Pacifique
75012 Paris – M° Bercy
téléphone : 01 53 18 72 00 - télécopie : 01 53 18 36 39
cedef@finances.gouv.fr - www.cedef.bercy.gouv.fr
<http://twitter.com/DocCedef>



ouvert à tous les publics, du mardi au vendredi de 10 h. à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

Les clés de la franchise

Qu'est-ce que la franchise ?

Il s'agit d'une relation contractuelle entre deux entreprises, le franchiseur et le franchisé. Par contrat, le franchiseur accorde, contre rémunération directe ou indirecte, au franchisé, le droit d'utiliser la marque et/ou l'enseigne dont il est propriétaire et de commercialiser ses produits.

La franchise constitue un levier économique efficace. Elle permet au franchiseur de se développer à moindre coût, tout en restant maître de son concept et de son réseau. Le franchisé bénéficie quant à lui d'une véritable expertise qui lui permet de créer son entreprise en limitant les risques financiers. Il profite de la notoriété du franchisé tout en restant juridiquement indépendant.

La relation contractuelle crée cependant une série de contraintes pour les deux parties : le franchiseur doit appui, assistance et formation à ses franchisés ; ceux-ci s'engagent à respecter la stratégie commerciale et les normes fixées par le franchiseur, et lui versent une rétribution sous forme de droit d'entrée et/ou de redevance.

Le cadre juridique

Si le droit de la franchise n'existe pas en tant que tel, les relations entre les franchiseurs et les franchisés sont encadrées par des textes français et européens, qui protègent le franchisé et lui assurent notamment une meilleure information avant de s'engager par contrat.

⇒ Règlement (CE) n°2790/1999 de la commission du 22/12/1999 concernant l'application de l'article 81, paragraphe 3, du traité à des catégories d'accords verticaux et de pratiques concertées

⇒ Article L 330-3 du code de commerce

⇒ Le décret n° 91-337 du 4 avril 1991 portant application de la loi n° 89-1008 du 31 décembre 1989 relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social

⇒ L'arrêté du 21 février 1991 relatif à l'information du consommateur dans le secteur de la franchise

⇒ La loi n° 89-1008 du 31 décembre 1989 (loi Doubin) relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social

⇒ Le code de déontologie européen de la franchise

Les chiffres 2008 de la franchise en France

- ⇒ 1.234 franchiseurs
- ⇒ 50.129 franchisés et 30.341 succursales

Les 50.129 magasins franchisés des 1.234 réseaux génèrent un chiffre d'affaires de 47,668 milliards d'euros (compte non tenu de la tête de réseaux) et emploient 330.991 salariés.

Les 30.341 succursales des 1.234 réseaux réalisent un chiffre d'affaires de 81,38 milliards d'euros (compte non tenu de la tête de réseau) et emploient 361.733 salariés.

Les 1.234 têtes de réseaux emploient 6.312 personnes et génèrent un chiffre d'affaires d'un peu plus d' 1 milliard d'euros.

Source : Étude d'impact 2008, Fédération française de la franchise

La France demeure le leader européen avec un nombre de réseaux qui a doublé depuis dix ans à raison d'une progression régulière de 8 à 10 % par an.

Les secteurs de l'équipement de la personne et de la maison, de l'hôtellerie, de l'alimentaire et de la coiffure occupent une part importante dans le poids économique de la franchise. Toutefois, depuis 2001 une augmentation des services aux personnes et aux entreprises ainsi que du secteur de l'immobilier a été enregistré. Le secteur des services aux personnes est passé de 2,6 % en 2001 à 9,8% en 2008. Ce secteur reste encore fragile et certains réseaux ne dépassent pas la première années de développement.

La franchise demeure source de création d'emploi au plan local. De juin 2007 à juin 2008, 9 unités franchisées ont été ouvertes en moyenne par réseau. Un franchisé emploie 8,6 personnes et crée plus d'un emploi nouveau chaque année.

Source : Toute la franchise 2009, Fédération française de la franchise

Sélection des sites internet

- Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) : www.pme.gouv.fr
- Assemblée des Chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) : www.acfci.cci.fr
- Agence pour la création d'entreprises (APCE), rubrique « Franchise » : www.apce.com
- OSEO, établissement public qui soutient l'innovation et la croissance des PME : www.oseo.fr
- Fédération française de la franchise : www.franchise-fff.com
- Fédération des réseaux européens de partenariat et de franchise (IREF) : www.iref.asso.fr
- Observatoire de la franchise : www.observatoiredefracnchise.fr
- Le salon de la franchise : www.franchiseparis.com
- World Franchise Council : www.worldfranchisecouncil.org

A lire :

- ⇒ [Enquête annuelle sur la franchise : résultats 2009](#), Fédération française de la franchise, décembre 2009, 62 p.
- ⇒ [Toute la franchise 2009](#), Fédération française de la franchise, mars 2009, 399 p.
- ⇒ [Code de déontologie européen de la franchise](#), Fédération française de la franchise, 4 p.
- ⇒ [Entreprendre en franchise](#), Fédération bancaire française, Collection les mini-guides bancaires des professionnels, juillet 2009, 16 p.
- ⇒ [La franchise en dix questions](#), ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales, mai 2007.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous poser vos questions par téléphone au 01.53.18.72.00 ou par messagerie à l'adresse cedef@finances.gouv.fr